EVASION FISCALE: LES CABINETS DE CONSEIL FISCAUX "COMPLICES" DESORMAIS SANCTIONNES

LATRIBUNE.FR (AVEC AFP)



Les députés ont renforcé, jeudi, l'arsenal législatif pour lutter contre l'optimisation fiscale en adoptant une amende fiscale spécifique pour les cabinets de conseil fiscaux "complices", et une autre amende pour les grandes entreprises qui ne documentent pas correctement leurs prix de transfert à l'international.

L'affaire du "LuxLeaks" et les révélations sur l'activité des cinq plus grosses banques françaises dans les paradis fiscaux ont plané au-dessus du Palais Bourbon, jeudi 13 novembre. Lors de l'examen des articles "non rattachés" du projet de budget 2015, deux mesures contre l'évasion fiscale ont été adoptées.

SANCTION DES CABINETS DE CONSEIL FISCAUX "COMPLICES"

Les députés se sont prononcés pour la création d'une amende fiscale spécifique pour les cabinets de conseil fiscaux aux entreprises apportant leur concours à la réalisation d'opérations ou de montages, notamment ceux qui s'apparentent à des schémas abusifs. Le cabinet, pour lequel sera établi le rôle déterminant dans la mise en œuvre de l'opération, subira une amende proportionnelle au chiffre d'affaires généré par ses prestations.